

AVIS PUBLIC VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES 2026

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée Annie Lamontagne, greffière de la Ville de Val-des-Sources, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Val-des-Sources, au 124 rue Greenshield à Val-des-Sources, le **5 novembre 2026** à 10 h, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires s'il y a lieu, y compris les intérêts et les frais, plus les frais encourus subséquemment, et ce, à moins que lesdites taxes et intérêts et les frais ne soient payés avant la vente, le tout conformément à la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. c. C-19).

Tous les lots ci-après énumérés font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond.

No. de Client Matricule	Propriétaire(s) inscrit(s) au rôle	Situation	Lot
9572-14-1686-5-000-0000	François Dion	262, boulevard Coakley	3 172 036
9171-09-2138-7-000-0000	Daniel Boutin	37, rue Doyon	4 078 498
9774-11-9132-0-000-0000	Guy Payer	23 ^e Avenue (Terrain)	3 172 484
9370-35-1712-3-000-0000	Valérie Perreault-Laferrière	63, rue Saint-Maurice	4 078 889
9372-60-3016-1-000-0000	Denis Bureau	Camirand (Terrain)	3 171 572
9372-60-2551-8-000-0000	Denis Bureau	Camirand (Terrain)	3 171 571
9270-79-5800-2-000-0000	Caisse Desjardins des Bois-Francis	248, rue Panneton	4 078 593
9472-64-8139-6-000-0000	Doris Gagné	165, boulevard Coakley	3 171 939
9371-39-6318-4-000-0000	Daniel Cloutier, Marianne Emond	30, 8 ^e Avenue	3 171 155
9171-09-1999-3-000-0000	Kevin Gauthier	61, rue Doyon	4 078 504

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONDITIONS DE VENTE

1. Toute personne qui désire se porter adjudicataire ou agir à titre de mandataire est invitée à s'inscrire au préalable de 8 h à 10 h, aux dates et à l'endroit indiqué pour la vente et remplir les conditions

Conditions à respecter pour enchérir :

- Déclarer devant la personne faisant la vente, son nom, son prénom, son occupation et son lieu de résidence.
 - Présenter une pièce d'identité parmi les suivantes :
 - Permis de conduire
 - Carte d'assurance maladie
 - Passeport
- Toute personne désirant enchérir pour une autre personne doit présenter copie de la pièce justificative l'autorisant d'agir :
- À titre de représentant d'une personne physique : sa procuration ou son mandat
 - À titre de représentant d'une personne morale : copie de la pièce justificative l'autorisant d'agir (résolution-mandat, procuration et autres)

2. L'adjudicataire est dès lors saisi de la propriété de l'immeuble adjudgé et peut en prendre possession, sujet au retrait qui peut être fait dans l'année qui suit, sans pouvoir cependant y enlever le bois ou les constructions pendant ladite année.

3. Certains frais s'ajouteront à ce montant et ils seront annoncés au moment de la Vente.

4. L'adjudicataire doit payer **immédiatement** le prix de son adjudication. Ce **paiement total** doit être fait au comptant, par chèque certifié, par traite bancaire ou par mandat-poste à l'ordre de la Ville de Val-des-Sources.

À défaut d'un paiement immédiat, la personne faisant la vente remet sans délai l'immeuble en vente.

5. **Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Service du greffe au 819-200-8527.**

Donné à Val-des-Sources, ce 16 septembre 2026, conformément à la résolution 2026-268 adoptée par le Conseil de la Ville de Val-des-Sources le 8 septembre 2026.

Annie Lamontagne
Greffière